

Recours interne auprès du Vice-Recteur à l'enseignement et à la Vie Etudiante. Refus d'inscription

Formulaire à l'attention du Vice-Recteur à l'enseignement et au bien-être à renvoyer dans les **dix jours calendrier**¹ de la notification de la décision de refus d'inscription par courrier recommandé ou à déposer contre reçu² aux Affaires Étudiantes (Place du 20-Août, 7 B-4000 Liège). Le formulaire doit être dûment complété et **obligatoirement accompagné de toutes les pièces justificatives des éléments avancés** dans votre recours. Aucune pièce ne pourra être fournie après le dépôt du dossier.

NOM : Sexe :

Prénom :

Date de naissance : Nationalité :

Adresse postale :
.....
.....

Téléphone :

Matricule : Courriel :

Section souhaitée complète (bac/master +filière) :
.....

N° de référence de la lettre/du mail de refus d'inscription (OBLIGATOIRE) :
.....

Motivation du recours adressée au Vice-Recteur sur feuille en annexe
.....

Le recours doit être obligatoirement accompagné de toutes les pièces justificatives (attestation scolaire, certificat d'hospitalisation, acte de décès d'un proche...). Aucune pièce ne sera acceptée après le dépôt du dossier. Aucune copie de dossier ne sera permise.

Date et signature de l'étudiant :

¹ Le délai commence à courir le lendemain de la notification de la décision de refus.

En raison de la fermeture des bureaux du Commissaire du Gouvernement, les dossiers ne seront pas traités du 22 juillet au 15 août 2024.

² **Exception** : les étudiants refusés dans le cadre de la procédure de sélection « non-résidents » (tirage au sort vétérinaire, logopédie, kinésithérapie) sont autorisés à envoyer leur recours par e-mail à recours@uliege.be

Attention : dans tous les autres cas, les recours reçus par e-mail ne seront pas traités.